



À ST-ALEXANDRE – SELON NOTRE CAPACITÉ LA LIMITE EST DE **80 PERSONNES** POUR LES CÉLÉBRATIONS RÉGULIÈRES AINSI QUE POUR LES FUNÉRAILLES, LES MARIAGES ET LES BAPTÊMES.

RÈGLES À SUIVRE

PAS DE RÉSERVATIONS, ET IL N'EST PAS OBLIGATOIRE DE TENIR UN REGISTRE, SAUF POUR LES FUNÉRAILLES ET LES MARIAGES;

LE PORT DU **MASQUE DE PROCÉDURE** EST OBLIGATOIRE POUR L'ENTRÉE ET LA SORTIE; LES PERSONNES DOIVENT DEMEURER ASSISÉS ET PORTER EN TOUT TEMPS LEUR MASQUE SAUF POUR RAISONS MÉDICALES, CES DERNIÈRES DEMEURANT SILENCIEUSES;

UNE DISTANCE DE UN (1) MÈTRE ENTRE PERSONNES OU GROUPES FAMILIAUX DOIT TOUJOURS ÊTRE MAINTENUE;

CHANT DE L'ASSEMBLÉE ET CHANT CHORAL SONT INTERDITS – ON VOUS INVITE À RÉPONDRE À MI-VOIX;

SEUL UN CHANTRE PEUT CHANTER À 2 MÈTRES DE LA FOULE;

AUCUN DÉPLACEMENT DES FIDÈLES DANS L'ÉGLISE DURANT LA CÉLÉBRATION;

LA COMMUNION : LES PERSONNES DÉSIRANT COMMUNIER SE DÉPLACENT VERS L'AVANT PAR L'ALLÉE CENTRALE ET RETOURNENT À LEUR PLACE PAR LES ALLÉES LATÉRALES.

